



**République Française  
Département des Vosges  
Arrondissement de Saint Dié des Vosges  
Commune de Lépanges sur Vologne**

**Procès verbal**

Le jeudi 20 février 2025 à Lépanges sur Vologne, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 février 2025 à 18h00, s'est réunie sous la présidence de GREMILLET Virginie.

**Présents** : GREMILLET Virginie PARADIS Philippe VILLEMIN Gérard AMET Monique HONORÉ Reynald TARDY Johann JACQUOT Jean-Paul LAHAYE Hervé PREVOT Dominique THIAVILLE Marie-Bénédicte

**Représentés** : EMERAUX Jessica représentée par VILLEMIN Gérard FREUDENBERGER Anne-Marie représentée par JACQUOT Jean-Paul GUERY Christophe représenté par PREVOT Dominique LUTIN-DELZERS Corinne représentée par THIAVILLE Marie-Bénédicte

**Absents et excusés** :

**Secrétaire de la séance** : AMET Monique

**Ordre du jour** :

- Approbation de la contribution au SMIC (SYNDICAT MIXTE INFORMATISATION COMMUNALE)
- Transfert de la compétence périscolaire au SRPI
- Nomination d'un délégué communal au SRPI suite à démission
- Révision de la délibération attribuant une subvention aux enfants fréquentant une colonie de vacances
- Achat de petits matériels
- Demande de subvention au titre des amendes de police

*La séance est ouverte à 18 heures 00*

*Le procès verbal de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.*

*À la demande d'un quart des membres présents, le scrutin sera public et le sens des votes sera notifié dans le procès-verbal.*

**Délibérations du conseil municipal**

**DE\_001\_2025 - APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU SMIC (SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE)**

Madame le Maire soumet le montant de la participation syndicale de 2025 au Syndicat Mixte d'Informatisation des Communes des Vosges aux membres du Conseil municipal.

Ce montant s'élève 538.56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **INSCRIT** cette dépense au budget principal à l'article 6281.

Commentaires

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DE\_002\_2025 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE**

Suite à la réception par Mme le Maire du courrier de M. le Sous-prefet de Saint-Dié-des-Vosges, daté du 27/01/2025.

Considérant l'extrait dudit courrier ci-dessous :

*"Par délibérations du 18 Juillet 2024, le comité syndical du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Lépanges-Decymont-Prey a fixé les tarifs de la cantine et de la garderie.*

*Par courriel du 9 décembre 2024, mes services vous faisaient part de l'absence d'inscription au statut de la compétence en matière "périscolaire" relevée par le bureau des finances locales et de l'intercommunalité de la préfecture et vous invitaient à régulariser la situation au plus vite.*

*Il convient en effet de rappeler que les activités périscolaires sont exclues du champ de la compétence "construction, entretien et fonctionnement [...] d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire" qui se focalise sur les activités scolaires constituant un service public obligatoire. Le transfert de la compétence "service des écoles" ou "bâtiments scolaires" au syndicat n'emporte donc pas le transfert de la compétence périscolaire.*

*Les activités périscolaires constituent un service public facultatif, relevant de la compétence de chaque commune, lesquelles peuvent le cas échéant, décider de les transférer en tout ou partie à un EPCI dans les conditions de droit commun prévues par l'article L.5211-17 du CGCT."*

Après en avoir délibéré, suite à la lecture de ce courrier, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de transférer la compétence périscolaire (cantine/garderie) au SRPI.

Commentaires

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DE\_003\_2025 - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE SUITE À DÉMISSION**

Madame le Maire rappelle que suite à la démission de M.PREVOT Dominique, Conseiller Municipal, il convient de désigner un nouveau délégué représentant de la commune de Lépanges-sur-Vologne.

M. TARDY Johann étant le seul candidat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** M. TARDY Johann a cette fonction.

Commentaires

Pour : 12 ( EMERAUX Jessica, FREUDENBERGER Anne-Marie, GUERY Christophe, GREMILLET Virginie, HONORÉ Reynald, JACQUOT Jean-Paul, LAHAYE Hervé, LUTIN-DELZERS Corinne, PARADIS Philippe, PREVOT Dominique, TARDY Johann, THIAVILLE Marie-Bénédicte)

Contre : 1 (AMET Monique)

Abstention : 1 (VILLEMIN Gérard)

**DE\_004\_2025 - RÉVISION DE LA DÉLIBÉRATION ATTRIBUANT UNE SUBVENTION AUX ENFANTS FRÉQUENTANT UNE COLONIE DE VACANCES**

Considérant la délibération du 27/09/2014 relative à "L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50.00.- EUROS AUX ENFANTS DE LA COMMUNE DE LÉPANGES-SUR-VOLOGNE FRÉQUENTANT UNE COLONIE DE VACANCES."

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 14/12/2024 il a été convenu de modifier les modalités pour l'attribution de cette subvention au financement des séjours des jeunes administrés de Lépanges-sur-Vologne.

Extrait de la délibération du 27/09/2014

*"Madame le Maire demande au Conseil Municipal présent :*

*La validation d'une subvention d'un montant de 50.- € (CINQUANTE EUROS) accordée aux enfants de la Commune de Lépanges-sur-Vologne ayant participé à une colonie de vacances, sur présentation de justificatif de celle-ci et ce,*

*A L'EXCEPTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE. "*

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de reprendre tous les termes de la délibération ci-dessus et d'y ajouter la précision suivante : "**La demande doit être déposée en mairie dans l'année civile au cours de laquelle la colonie a eu lieu .**"

Commentaires

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DE\_005\_2025 - ACHAT DE PETITS MATÉRIELS**

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de remplacer une batterie avec son chargeur défectueux alimentant les outils utilisés par les agents techniques (débroussailleuse, souffleur...).

#### 3 devis sont présentés :

- Vert Loisirs (Bolmont) - **Total H.T : 1250,00€**
- Pagot Caput SAS - **Total H.T : 1075.96€**
- Petitjean - **Total H.T : 1075.54€**

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'acheter la batterie à Pagot Caput SAS pour un montant de 1075.96€ H.T.

#### Commentaires

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **DE\_006\_2025 - ACHAT DE PETITS MATÉRIELS**

Madame le Maire fait part aux conseillers de la nécessité d'acquérir une débroussailleuse adaptée à l'employée communale.

#### 4 devis sont présentés :

- Vert Loisirs (Bolmont) - **Total H.T : 599.17€**
- Pagot Caput SAS - **Total H.T : 595,00€**
- Petitjean - **Total H.T : 651,59€**
- Dona Frères - **Total H.T : 698.33€**

Après discussion, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'acheter la débroussailleuse à Pagot Caput SAS pour un montant de 595.00€ H.T.

#### Commentaires

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **DE\_007\_2025 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire consistant à identifier une zone 30 au centre du village, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

### Commentaires

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### Affaires diverses

Intervention de M.PREVOT Dominique.

Il trouve regrettable que les personnes représentant le Conseil Départemental ne se soient pas rendues de l'entrée et à la sortie du village, mais seulement au centre. Il aurait souhaité que la zone 30 s'étende jusqu'au Chemin de la Fontaine la longueur rentrant dans la longueur minimale de 200m à 2kms maximum.

M. PARADIS Philippe lui précise qu'il n'a fait aucun commentaire lors de la réunion de commission.

Mme le Maire précise que cela pourra être revu et ajusté au moment des travaux.

L'Aménagement serait fait en 3 phases :

1<sup>ère</sup> : Aménagement de la Zone 30

2<sup>ème</sup> : Aménagement des Arrêts bus rue de la Vologne

3<sup>ème</sup> : Aménagement de la traversée de Lépanges

## Informations diverses

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges concernant la délibération de décembre admission en non-valeur.
- La Tambouille festival aura lieu le dernier samedi de juillet, Mme le Maire a reçu la charte à signer et la demande de subvention de 600€. Un devis sera demandé pour des feux d'artifice. Une réunion est prévue le 03 mars à 20h30 à Lépanges-sur-Vologne.
- Demande de travail saisonnier : 2 demandes ont été adressées en mairie.
- Secrétariat : Mme le Maire précise que Mme LARRIERE étant en arrêt maladie depuis quelques temps, un recrutement temporaire sera effectué sur un poste de catégorie C 30/35h pour pallier cette absence.
- Mme le Maire présente un devis de chez BODET concernant le moteur de la cloche n°2 qui ne fonctionne plus pour un montant de 1695€ H.T. De plus l'entreprise lui a signalé que la commande centrale était en bout de course. Coût de la réparation : 1849.25€ H.T.
- Mme le Maire a demandé plusieurs devis pour remettre en état le terrain de tennis, une seule entreprise a répondu. Montant du devis 3264€ TTC + 198€ TTC de produit.
- Ancienne station d'épuration de Lépanges : La rue des sources va être raccordée à la nouvelle station en passant par la Rue du Stade, de ce fait, le RD2V sera aussi raccordé.
- L'entreprise NOURDIN est intéressée par la reprise de l'ancienne station. Une estimation des domaines a été effectuée Un géomètre devra délimiter le terrain (montant estimé 1900€)
- Mme CHOPARD a informé Mme le Maire par courrier de l'arrêt de la MAM le 11 avril 2025
- Mme le Maire va organiser une réunion de préparation du Budget 2025
- Mme le Maire va rencontrer le Président du SRPI et la directrice le 28 février 2025 afin de discuter de l'avenir de la maternelle.
- Une réunion de Conseil Municipal est prévue le 20/03 à 18h00 à la mairie en présence de M.Le sous-préfet de Saint-Dié des Vosges.
- Tirage des affouages Samedi 22/02/2025 à 9h00 au RD2V – 24 candidats/24 lots sur 4 secteurs
- En fin de réunion, un courrier d'AGIR ensemble a été lu par M.HONORÉ Reynald

La séance est levée à 19h39

AMET Monique,  
Secrétaire de séance



GREMILLET Virginie,  
Le Maire

